

**FFSA - COMITE REGIONAL MIDI-PYRENEES - ASA DU VIGNOBLE TARNAIS-**

**ECURIE DU SIDOBRE**

**14<sup>ème</sup> Rallye Régional**

**DU SIDOBRE**

**24 & 25 Juin 2017**

**COUPE DE FRANCE DES RALLYÉS**

**Règlement**

**Ecurie du Sidobre /chez Mme Amina SOULE : tel. 07. 89. 68. 51. 67**

**Siège de l'Ecurie : 10, rue de la Mairie : tel/fax : 05.63.50.57.15**

**Ecurie.du.sidobre@orange.fr**

**Asa du vignoble Tarnais : tel 05.63.33.84.81**

## PROGRAMME - HORAIRES

8 Mai 2017 : Parution du règlement – Ouverture des engagements

12 Juin 2017 : Minuit : Clôture des engagements

18 Juin 2017: Parution du Road-book

**Les reconnaissances se feront :** Dimanche 18 juin de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00

Samedi 24 juin , de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00

### SAMEDI 24 JUIN 2017:

- **De 14h30 à 19h30:** Vérifications des documents, place du Théron - 81210 Lacrouzette  
Tel : 07 89 68 51 67.

A partir de **15h00** mise en parc fermé de départ, place du Théron à Lacrouzette

- **de 14h45 à 19h45 :** Vérifications des voitures, place du Théron .
- **18 h 45 :** Première réunion des commissaires sportifs au P.C. course 10, rue de la Mairie à Lacrouzette.  
Tel - Fax : 05 63 50 57 15.
- **20 h 15 :** Publication de la liste des concurrents autorisés à prendre le départ. Affichage des heures et ordre de départ .

### DIMANCHE 25 JUIN 2017

- **9 H 00 :** Départ de la première voiture parc fermé place du Théron.
- **15 H 13 :** Arrivée première voiture parc fermé place du Théron
- Affichage du classement final provisoire, 30 min Maximum après l'arrivée du dernier concurrent au parc fermé
- **15 H 15 ,** vérifications finales au garage MONTES, route de Roquecourbe à LACROUZETTE
- **18 H 30 :** remise des prix salle du Malous à Lacrouzette

**AFFICHAGE .** Le panneau d'affichage officiel, au parc fermé et de regroupement place du Théron

## RTICLE 1. P – ORGANISATION

L' A . S . A du Vignoble Tarnais et l'écurie du Sidobre organisent les **24 et 25 Juin 2017**

### *le 14<sup>ème</sup> Rallye Régional du Sidobre .*

Visa Ligue Régionale Midi-Pyrenées N° R XX, en date du XX/XX/2017

Le présent règlement enregistré à la F.F.S.A . visa N° XXX, en date du XX/XX/2017

### COMITE D'ORGANISATION :

La présidente, le comité directeur et les membres de l'écurie du Sidobre

**Secrétariat du Rallye** 10, rue de la Mairie – 81210 LACROUZETTE

Tél – Fax **05.63.50.57.15:** -- **07. 89. 68. 51.67**

Excepté les **Com. Sportifs** membres du collège, tous les officiels de l'épreuve sont juges de faits de droit.



Viso ligue  
R19 d.05.05/17  
Viso FFSA  
453 d.05.05/17

## 1 .1.P: OFFICIELS DU RALLYE:

Président du collège des commissaires sportifs :	Max DECARPENTRIE	Licence	3433
Membre du collège des commissaires sportifs :	Alain MARY	Licence	4611
	Michel CAMMAN	Licence	1465
Directeur de course général de l'épreuve :	Patrice MARTY	Licence	9699
Directeur de course adjoint :	Thierry GRAUBY	Licence	163786
	Bernard GALARD	Licence	4608
Médecin chef :	Mohamed EL RAKAAWI	Licence	49435
Commissaires techniques :	J .Pierre ROQUES (responsable)	Licence	178808
	André FOURMENT	Licence	6222
	Patrick CHAZAL	Licence	198486
	Roger VANARA	Licence	114975
	André MOMMAYOU	Licence	12924
Chargé des relations avec les concurrents :	Charlotte BLANC	Licence	154262
	Guillaume FAYET	Licence	162390
Chargé de la publicité	Marie- Helene SANCHIS	Licence	198015
Responsable des parcs :	Delphine GRAUBY	Licence	163789
Juge de Faits	Michel GALANT	Licence	113868
Chargé des relations avec la Presse	Marcel CABROL	Licence	14590

## 1.2 p: ELIGIBILITE :

Le rallye Régional du sidobre compte pour :

- la coupe de France des rallyes 2017- Coeff. 2
- le championnat de la ligue régionale Midi Pyrénées
- Le challenge des commissaires ligue régionale Midi-pyrenées

## 1.3 p: VERIFICATIONS :

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception, une convocation pour les vérifications qui auront lieu place du Théron, 81210 LACROUZETTE Tél **07.89.68.51.67**.le samedi **24 juin 2017**,

de **14 H 30 à 19 H 30**, pour les documents et de **14 H 45 à 19 H 45** pour les voitures.

Les vérifications finales seront effectuées au garage MONTES, route de Roquecourbe LACROUZETTE.

Taux horaire de la main d'œuvre **60 € T.T.C.**.

## ARTICLE 2 P – ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## ARTICLE 3 P – CONCURRENENTS ET PILOTES

**3.1.5p** : Toute personne qui désire participer au 14<sup>ème</sup> rallye Régional du Sidobre, doit adresser la demande d'engagement si jointe dûment complétée au secrétariat du Rallye, avant le lundi 12 Juin 2017

**3.1.10p** : Le nombre des engagés est fixé à 110 maximum.

**3.1.11.1p** : Les droits d'engagements sont fixés :

- pour les pilotes avec la publicité des organisateurs : **290 €**
- pour les pilotes sans la publicité des organisateurs : **580 €**

- Une ristourne de 20 € sera faite aux équipages 100/100 ASA : Vignoble Tarnais

**3.1.12p** : La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Le chèque étant libellé à l'ordre de l' ECURIE DU SIDOBRE .

## - ARTICLE 4 P – VOITURES ET EQUIPEMENTS

**4.1p** Voitures autorisées : Conforme au règlement standard FFSA 2016

**4.2.2 P** – Les extincteurs devront être facilement accessibles au pilote et au co-pilote.

Les dispositifs installés dit « à déclenchement automatique » devront être dégoupillés L'interdiction de prendre le départ pourra être prononcée en cas de non- respect de cet article.

**4.3p** Assistance : Conforme au règlement standard FFSA  
les assistances ne sont autorisées que dans le Parc prévu à cet effet à Lacrouzette

**4.3.2.3p** limitation changement de pièces : Conforme au règlement standard FFSA 2016

Dans le parc d'assistance, une bâche étanche et résistant aux hydrocarbures sera placée sous chaque voiture de course, ainsi que sous la partie mécanique du véhicule d'assistance; et un extincteur en cours de validité devra être disposé de façon visible et à portée de main.

## 4.6. IDENTIFICATION DES VOITURES

**A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant ( à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation ) (520mnx 110 mn) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.**

**L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5. 4 du présent règlement.**

**Les concurrents, dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture, de manière visible. Dans ce cas, l'emplacement devra, au préalable, avoir été validé par le commissaire en charge de la publicité ou le commissaire technique responsable.**

## ARTICLE 5 P – PUBLICITE

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6 P – SITES ET INFRASTRUCTURES

**6.1p : Description :** Le 14<sup>ème</sup> rallye Régional du Sidobre, représente un parcours de **95,400 kms**.

Il est divisé en **1** étape, **3** sections,

Il comporte 6 Epreuves Spéciales d'une longueur totale de **39,000 kms**.

Les itinéraires et les horaires seront distribués aux concurrents régulièrement engagés lors de l'ouverture des reconnaissances le dimanche **18 juin à partir de 8 H au siège de l'écurie, 10 rue de la Mairie, 81210 à Lacrouzette.**

### Liste des épreuves Spéciales :

E. S .1 / 3/ 5. Thouy 4.900 Klm

E.S . 2 / 4/ 6. Lusières 8.100 Klm

**6.2 P :Horaire des Reconnaissances :** Conforme au règlement F.F.S.A.

*Les reconnaissances auront lieu les:*

*Dimanche 18 juin 2017, de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.-*

*le samedi 24 juin 2017, de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00*

*Le nombre de passages en reconnaissances est limité à trois maximums.*

*Des contrôles seront mis en place-Une feuille de pointage distribuée à chaque équipage*

**6.3 p : Carnet de contrôle :** Conforme au règlement standard F.F.S.A.

**6.4 p : Circulation :** Conforme au règlement standard F.F.S.A

## ARTICLE 7 P – DEROULEMENT DU RALLYE

**7.2p : Disposition générale relative aux contrôles**

**7.2.11p :** Les signes distincts des commissaires sont :

- Chasubles ORANGES pour les commissaires
- Chasubles ORANGES barrés de noir pour les chefs de poste

## ARTICLE 8 P – RECLAMATIONS – APPELS

Conforme au règlement standard F.F.S.A

## ARTICLE 9 P– CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## ARTICLE 10 P – PRIX ET COUPES

SCRATCH		GROUPE	
1°	550 €	1°	300 €
2°	400 €	2°	160 €
3°	245 €	3°	130 €

CLASSE				
Partants	De 1 à 4	De 5 à 9	De 10 à 15	De 15 et +
1°	290 €	290 €	290 €	290 €
2°	-	150 €	160 €	170 €
3°	-	-	100 €	125 €

Les classes A5K- A6K- A7K -A7S, seront regroupées avec leurs classes respectives A5 -A6 -A7.

GROUPE GT : **1 à 3**      **4 et +**  
1<sup>er</sup> 150 €      1<sup>er</sup> 300 €

### Les prix ne sont pas cumulables

**COUPE DES DAMES** : le 1<sup>er</sup> équipage entièrement féminin sera récompensé.( 200 € )

**COUPES** : aux **3** premiers du scratch, à chaque **1<sup>er</sup>** de groupe, et à chaque **1<sup>er</sup>** de classe  
**3** commissaires seront récompensés

La distribution des prix aura lieu le dimanche 25 juin 2017 à 18h30 à LACROUZETTE, salle du foyer.

